
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 AVRIL 1837.

Amendements au projet de loi portant des modifications au tarif des douanes.

Houille étrangère.

Par la frontière du Luxembourg, depuis Remich jusqu'à Viande :
Droit d'entrée par tonneau. fr. 1 00

R. DE PUYDT.

Je propose d'ajourner tout changement à la loi de douanes relativement aux ardoises.

Le principal motif de l'ajournement que je propose, est que, sans de nouvelles communications, il est impossible que les propriétaires de nos ardoisières puissent rivaliser avec les propriétaires d'ardoisières en France, qu'au moyen des droits existants.

Mais des communications commencent à s'exécuter, d'autres n'existent encore qu'en projet. Dans très peu de temps, si les travaux sont poussés avec activité, il sera possible de diminuer les droits d'entrée, mais jusque là il y aurait grande imprudence de toucher à ce qui existe, parce que la réduction plus ou moins forte des droits, doit résulter du prix de transport qui résultera lui-même de la bonne et complète exécution des communications.

PIRSON.